

Règlement

Concours amateur de gâteau sur le thème de l'Étoile de Bethléem

Dimanche 15 décembre 2024

Article 1 : Organisateur

L'association de l'Étoile de Bethléem organise le premier concours amateur du meilleur gâteau « l'Étoile de Bethléem » qui se déroulera le dimanche 15 décembre 2024 lors du salon de la Gastronomie organisé par T'es pas Cap ? à la salle des fêtes de Saint-Aubin-Sur-Gaillon

Article 2 : Participation

Ce concours est ouvert à toutes les personnes, amateurs ou passionnés de pâtisserie. Les participants doivent s'inscrire préalablement auprès de l'association à l'adresse suivante : contact@etoiledebethleem.fr ou sur notre groupe facebook.

Article 3 : Thème du concours

Le gâteau doit respecter le thème imposé : *L'Étoile de Bethléem*. Les participants sont libres d'interpréter ce thème de manière créative.

Article 4 : Engagements du participant

La participation est gratuite et chaque candidat s'engage sur l'honneur à ne proposer qu'un seul gâteau ou entremet et à ce qu'il soit de sa propre confection.

Les gâteaux doivent être faits maison. Aucun gâteau industriel ou acheté ne sera accepté.

Le gâteau devra être assez grand pour pouvoir couper 6 parts.

Article 5 : Déroulement

Les participants doivent déposer leur gâteau au stand de l'association au Salon de la Gastronomie avant 15h le jour du concours.

Les évaluations débuteront à 15h. Tout gâteau remis après cet horaire ne pourra être pris en compte.

Article 6 : Jury et critères de notation

Le jury sera composé du président de l'association (président du jury), des parrains du salon et de la présidente de T'es Pas Cap. Ils évalueront les gâteaux sur les critères suivants :

- Respect du thème (20 points)
- Esthétique et originalité (20 points)

- Goût et texture (20 points)

La note finale sera sur 60 points.

En cas d'égalité, la voie du Président du Jury sera prépondérante.

Article 7 – Récompenses

Un lot gourmand, comprenant des produits locaux et de nos partenaires sera offert au gagnant.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le règlement du concours sera déposé et consultable sur le site internet de l'Étoile de Bethléem et pourra être adressé par les organisateurs à toute personne en faisant la demande.

La participation au présent concours entraîne l'adhésion entière à ce règlement et la présence du candidat (ou un représentant) le jour du concours. En cas d'empêchement, le candidat devra en informer l'organisation dans les meilleurs délais.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables des empêchements au déroulement du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.